

MAIRIE DE SAINT-VAAST-LES-MELLO

60660

Téléphone : 03.44.27.10.02

Délibération : autorisation d'attribution et de signature du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la restauration de l'église de Saint Vaast les Mello

N°19-2023

Membres élus : 15

Présents : 9

Abstention : 0

Pour : 12 - Contre : 0

Date de convocation :

20.06.2023

Date d'affichage

20.06.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Nathalie VARLET, Maire.

Étaient présents : Madame Nathalie VARLET, Madame Maud LETURQUE, Madame Manuella DUROYAUME, Madame Sandrine LE GOVIC, Monsieur Laurent DEGLAVE, Monsieur Mikael JEAN, Monsieur Éric MANESSE, Madame Marine FILIPIDIS, Monsieur Patrick NIODO.

Étaient absents représentés :

Madame Marie Anne LEROY donne pouvoir à Madame MAUD LETURQUE

Monsieur Sébastien GOUSSET donne pouvoir à Madame Nathalie VARLET

Madame Maryline VIVIER donne pouvoir à Madame Marine FILIPIDIS

Étaient absents :

Monsieur Christian TRIN

Monsieur Kévin CLEROY

Madame Sandrine FASSI

Formant la majorité des membres en exercice,

Patrick NIODO est élu secrétaire de séance.

En séance du 31/05/2023, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'Eglise de Saint-Vaast-Les-Mello.

La procédure de consultation des entreprises a été lancée le 02/06/2023, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert.

Les candidats avaient jusqu'au 05/07/2023 à 12h00 pour remettre une offre.

Les offres reçues ont été analysées selon les critères suivants :

Article 11 du règlement de consultation – EXAMEN DES OFFRES

- CRITERES

Conformément aux articles R 2152-6 à R 2152-7 du code la commande publique, **le marché sera analysé au regard des critères pondérés suivants :**

- **Critère 1 – Valeur technique : Organisation et méthodologie pour remplir la mission : pondération 60%**
- **Critère 2 – Prix : pondération 40 %**

Le critère valeur technique (60%) : La valeur technique des offres sera appréciée sur la base de la note méthodologique remise par les candidats. La valeur technique de l'offre sera notée sur 100 points avec coefficient de 0.60. Seront ainsi pris en compte les éléments suivants dans l'appréciation du pouvoir adjudicateur :

<p>1A – Moyens humains affectés à la mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe affectée à la mission (liens contractuels, titres et compétences de chacun des membres de l'équipe affecté à la mission) : 15 points - Répartition des tâches entre les différents intervenants, moyens de coordination et d'échange au sein de l'équipe : 15 points 	30 points
<p>1B – Organisation et méthodologie pour la mission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compréhension des problématiques, des enjeux de la mission, méthode d'analyse, méthodologie générale, modalités de travail et d'échange avec la maîtrise d'ouvrage : 25 points - Calendrier des prestations, temps consacré à la mission par les différentes catégories d'intervenants, nombre de déplacement (réunions, visites sur site) : 20 points - Qualité et adéquation des rendus (extraits d'études, d'analyse, de documents graphiques, de relevés, d'estimatif, de phasage, de préconisations de travaux...) : 25 points 	70 points

Méthode de notation du critère valeur technique :

Pour chaque critère de la valeur technique, l'échelle de notation est la suivante par rapport au nombre de points maximum de chaque sous critère :

- **0%** Incohérent, le candidat qui n'a pas fourni la prestation demandée par rapport à un critère fixé ;
- **25 %** faible, le candidat qui a fourni la réponse demandée par rapport à un critère fixé mais dont le contenu ne répond pas aux attentes ;
- **50%** moyen, partiellement suffisant, le candidat qui a fourni la réponse demandée par rapport à un critère fixé mais dont le contenu ne répond que partiellement aux attentes ;
- **75%** bien, suffisant, le candidat qui a fourni la réponse demandée par rapport à un critère fixé et dont le contenu répond aux attentes, mais qui ne présente aucun avantage particulier par rapport aux autres candidats ;
- **100%** Très bien, bon et avantageux, le candidat qui a fourni la prestation demandée par rapport à un critère fixé, dont le contenu répond aux attentes et qui présente un avantage particulier au maître d'ouvrage

Le critère prix (40%) sera apprécié de la manière suivante :

- Prix : note sur 100 points avec coefficient 0,40

Le candidat proposera une rémunération forfaitaire pour cet élément de mission.

La note attribuée sera calculée comme suit :

$100 \times (\text{offre du moins disant} / \text{offre étudiée})$

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25/07/2023, a choisi l'offre du candidat suivant : Maël de Quelen pour un montant total HT de 270 000 euros ;

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article L2122-21 du CGCT et notamment son alinéa 6 selon lequel « *Sous contrôle de l'État dans le département ; le Maire est chargé d'une manière générale, d'exécuter les décisions du conseil municipal et, en particulier (...) de souscrire les marchés* » ;

Vu l'article L1414-2 du CGCT selon lequel le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres lorsque la valeur du marché public est égale ou supérieure aux seuils européens ;

Vu l'article L2120-1 et les articles L2142-2, R2161-2 à R2161-5 du code de la commande publique relatifs à la procédure d'appel d'offres ouvert ;

Vu la délibération n°11 en date du 31/05/2023 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restauration de l'Eglise de Saint-Vaast-Les-Mello.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Autorise Madame le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre susvisé (ainsi que toutes les pièces s'y rapportant) avec l'entreprise choisie par la Commission d'Appel d'Offres SASU Maël de Quelen- Architecte du Patrimoine pour un montant HT de 270 000 euros sous réserve qu'elle produise ses attestations fiscales et sociales,

- Autorise Madame le Maire à prendre toutes mesures d'exécution relatives à ce marché,
- Dit que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation de ce marché sont inscrits au budget.

Pour extrait certifié conforme au registre.

Le 26.07.2023

Le Maire
Nathalie VARLET

